



Tarifs 2024

(Votés lors de l'Assemblée Générale du 08/12/2023)

Catégorie	Montant de la cotisation Annuelle (A)	-66%	Montant de la cotisation Semestrielle (S)	-66%	Montant de la cotisation Trimestrielle (T)	-66%	Montant de la cotisation Mensuelle (M)	-66%
A/B/C	149,00 €	49,17 €	80,70 €	26,63 €	46,55 €	15,36 €	23,78 €	7,85 €

Remboursement fiscal ou crédit d'impôt de la cotisation de 66%

Suppléments de cotisation

Saisine Tribunal Administratif

50,00 €

Saisine Prud'hommes

90,00 €

Tarif 2024	Prix de la carte :			12,40 €			Prix d'un timbre :			11,38 €		
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Carte + Timbres	23,67 €	34,94 €	46,21 €	57,48 €	68,75 €	80,02 €	91,29 €	102,56 €	113,83 €	125,10 €	136,37 €	147,64 €

Modalités de paiement

CHÉQUE(S) (Accompagné du formulaire)

A l'ordre de : Syndicat Force Ouvrière des Territoriaux du Morbihan

A l'adresse suivante : A l'attention du Trésorier

Syndicat F.O. des territoriaux du 56
21 rue des Tribunaux - 56000 Vannes

VIREMENT

Sur le compte :

IBAN – FR84 2004 1010 1311 7890 7T03 401

BIC – PSSTFRPPREN

En précisant dans le commentaire **Exemple : DUPOND-JEAN-10/24-2**
Nom - Prénom - Mois/24 - Nombre de mois payé

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des activités du Syndicat F.O. La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Les données enregistrées sont celles liées au formulaire d'adhésion et aux informations que vous avez librement fournies. Elles sont destinées aux secrétaires du Syndicat F.O. et aux membres du bureau et elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée, et au "règlement général sur la protection des données" (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, au Secrétaire Général du Syndicat Force Ouvrière des Territoriaux du Morbihan - 21 Rue des Tribunaux, 56000 Vannes ou à Territoriaux.fo.56@gmail.com. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr

Syndicat Force Ouvrière des Territoriaux du Morbihan : 21 rue des Tribunaux 56000 Vannes

Tél : 02 97 47 33 83 – 06 41 29 27 71 - territoriaux.fo.56@gmail.com

www.force-ouvriere-56.fr - www.foterritoriaux.fr